

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Les termes ci-dessous définis régissent l'interprétation des présentes CGV :

- « **CGV** » : Les conditions générales de vente applicables aux prestations de MRY 3D, accessibles sur mry3d.com.
- « **Contrat** » : Accord constitué des présentes CGV et des conditions particulières convenues entre les parties.
- « **Entreprise** » : MRY 3D, entreprise immatriculée au RCS sous le numéro 977608959, dont le siège social est situé à Les Abymes.
- « **Client** » : Toute personne physique ou morale commandant une prestation à l'entreprise.
- « **Destination** » : Usage final de la prestation (ex: TV, Web, support physique), tel que validé dans le bon de commande.
- « **Prestation** » : Service réalisé par l'entreprise conformément au Contrat (ex : production audiovisuelle, création graphique, etc.).
- « **Site** » : www.mry3d.com.

ARTICLE 2 – OBJET

L'entreprise propose la création de contenus audiovisuels, la conception graphique ou la visite virtuelle à destination des particuliers, professionnels et/ou institutions.

ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIÈRES

3.1 Prix

La prestation inclut :

- Pour les vidéos/créations : Tournage, montage, effets, etc.

Si un tournage supplémentaire est nécessaire à la réalisation du projet ou si la durée de tournage initialement prévue se prolonge, MRY 3D se réserve le droit de réaliser un avenant au devis initial.

- Pour les visites virtuelles : La captation des images et la mise à disposition d'un lien (Cloud) pour intégration sur un site web
- Détail des inclusions : *Toute modification du périmètre initial fera l'objet d'un avenant tarifé.*

3.2 Paiement

- Un acompte de 30 à 50% est exigé à la commande.
Le paiement de l'acompte déclenche la mise au planning de la prestation et la mobilisation des ressources nécessaires à son exécution.
- Le solde est dû sous 30 jours après livraison (Sauf cas particulier).
- Tout retard de paiement entraînera des pénalités conformes à l'article L. 441-6 du Code de commerce punit d'une amende de 15.000 euros le fait de ne pas respecter les délais de paiement. En cas de non-respect par le client, l'entreprise peut choisir d'annuler ou suspendre la prestation.

ARTICLE 4 – EXÉCUTION DES PRESTATIONS

4.1 Validation

La commande est ferme après signature du devis ou un retour par mail avec la mention « bon pour accord » par le Client.

4.2 Obligations

- *Entreprise* : Mobilisation des moyens nécessaires et respect des délais (sauf en cas de grève, tempête ou cyclone, inondation, incendie, séisme ou tout autre cas exceptionnel).
- *Client* : Fourniture des éléments requis (documents, accès, etc.).

4.3 Livraison

- La prestation est livrée sous format numérique dans un délai convenu.
- Les réclamations doivent être formulées par écrit sous 15 jours par email sous peine de forclusion.

- 3 retours gratuits inclus, puis facturés à 50€ par modification supplémentaire.

4.4 Annulation/Report

- L'acompte versé constitue une garantie de bonne exécution. En cas d'annulation par le Client après acceptation du devis, ce montant est conservé par l'Entreprise pour couvrir les frais engagés et le manque à gagner, sans pouvoir excéder 30% du montant total de la prestation.
Tous déplacements inutiles pour cause d'annulation de dernière minute de la part du client entraînera une facturation forfaitaire de 75 euros.
- Report : possible 48h avant la prestation, sous réserve de disponibilité et frais engagés facturés.

•

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ

- L'Entreprise est tenue à une obligation de résultat concernant la réalisation technique de la prestation, mais ne peut garantir son impact ou son adéquation spécifique à l'activité du Client, qui relève de sa propre appréciation

L'Entreprise n'encourt aucune responsabilité pour :

1. Les modifications ou demandes supplémentaires non prévues au contrat initial
2. Les interventions ultérieures du Client ou de tiers
3. L'utilisation de la prestation dans un cadre différent de celui initialement convenu

ARTICLE 6 – GARANTIES

- *Entreprise*: Garantie de conformité sous 10 jours post-livraison.
- *Client* : Garantit disposer des droits sur les éléments fournis (images, logos, etc.).

•

ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- L'Entreprise conserve les droits jusqu'au paiement intégral.
- Le Client s'interdit toute modification non autorisée.

- Droit de référence (citations visuels) sauf opposition écrite du Client.
- Après la livraison des supports le client a interdiction de procéder à une quelconque modification ou réutilisation dans un autre cadre prévu initialement, sans avoir sollicité et obtenu l'accord écrit du prestataire.

ARTICLE 8 – ARCHIVAGE/RUSHS

- Conservation des rushs : 7 mois par défaut (extension tarifée).
- Il appartient au client de garder une sauvegarde permanente de la copie du film.
- Propriété des rushs : Entreprise, sauf cession de droit contre paiement.
- Par défaut, les rushs restent la propriété du prestataire qui peut les réutiliser sauf opposition écrite du client. Leur transmission intégrale est possible contre paiement supplémentaire, selon modalités à définir.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION

Le contrat sera résilié en cas d'annulation de la prestation conformément à l'article 4.4 de cette présente CGV.

ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITÉ

Engagement mutuel de confidentialité sur les informations échangées.

ARTICLE 11 – LITIGES

Pour toute réclamation, l'utilisateur est prié de contacter le prestataire. Après échec d'une réclamation écrite au prestataire, le client peut saisir l'ASSOCIATION DE MÉDIATION ET D'ARBITRAGE DES PROFESSIONNELS DE L'AUDIOVISUEL dans un délai d'un an à l'adresse suivante :

11bis rue Jean Goujon 75008 Paris, France ou par mail
contact@lamapa.org

La médiation, facultative, n'exclut pas le recours judiciaire.